

## PROCES-VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 DECEMBRE 2015

**Etaient absents** : Mesdames Brigitte BOLZER (procuration à Monsieur Louis LE FLOC'H), Florine LE PAPE (procuration à Madame Claudine CABON), Christine MORIN (procuration à Monsieur Robert BOUGUEON) Madame Valérie LE FAOU-VILLARBU (procuration à Monsieur Bruno CARIOU) ainsi que Monsieur Hervé VAILLANT (procuration à Madame Michèle LE PAPE))

**Secrétaire** : Madame Mélanie DUCROT

\*\*\*\*\*

En ouverture de séance, Monsieur Raynald TANTER, Maire, demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire aux victimes des attentats terroristes à Paris, le 13 novembre dernier, ainsi qu'en mémoire de Sandra LE BALCH, fille de Daniel LE BALCH, Adjoint au Maire et Vice-Président de la CCPBS dont on vient d'annoncer le décès.

Monsieur Le Maire donne ensuite les informations ci-dessous :

- Il a assisté à un rassemblement des élus locaux le 17 novembre 2015 à Paris suite au report du congrès des Maires au mois de juin 2016, conséquence des attentats qu'il a évoqué ci-dessus. A cette occasion, Raynald TANTER réaffirme le rôle des Maires dans la défense de nos valeurs. Il utilise l'image de « fantassins de la République ».
- Raynald TANTER rappelle que le Conseil Municipal de la Commune du Guilvinec se réunit le soir même, et doit acter sa participation au Centre de Secours Intercommunal dont la réalisation est prévue à Pendreff. Il adresse par ailleurs ses félicitations à Hervé VAILLANT, promu au grade d'adjudant au centre de secours de Plomeur.
- Monsieur Le Maire souligne aussi l'efficacité de la nouvelle épareuse, enfin réceptionnée et en action sur la Commune.
- Le festival « Feux Croisés », dont l'invité était cette année Patrice LECONTE, a obtenu un vif succès ; Raynald TANTER dit que le réalisateur est une personne très abordable. Il adresse ses remerciements au service culturel et aux bénévoles pour leur implication.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015.

Aucune observation n'est formulée et le compte rendu de la séance du 25 septembre est adopté à l'unanimité.

### **1/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION**

#### **A) ADMINISTRATION**

##### **1. Délégations au Maire (modification de l'article L2122-22 du CGCT).**

Jean Louis BUANNIC, Adjoint au Maire, explique que cette question est présentée de nouveau en Conseil Municipal suite à la parution de textes élargissant le champ des délégations au Maire.

Bruno CARIOU demande à ce que ce thème fasse l'objet d'un vote point par point. Le sujet a déjà été présenté, mais, à l'usage il s'avère que certaines décisions nécessitent un passage en Conseil Municipal, avec débat. Ce n'est pas une question de confiance, mais de faire jouer son rôle à l' élu.

Jean Louis BUANNIC répond par la nécessité d'une bonne administration et rappelle que Le Maire a obligation de rendre compte à tous de ses décisions. Monsieur Raynald TANTER ajoute que, si cela s'impose, il mettra la question à l'ordre du jour du Conseil.

Sur demande de Monsieur Le Maire, l'assemblée se prononce pour un vote global ; la minorité annonce qu'elle ne prendra pas part à ce vote.

Le Conseil Municipal décide de donner les délégations proposées au Maire, ceci par vingt-trois voix pour, Mesdames Christine MORIN, Fabienne LE GARS et Valérie LE FAOU VILLARBU ainsi que Messieurs Robert BOUGUEON, Bruno CARIOU, et Jean Marc BREN ne prennent pas part au vote.

##### **2. Dépôt volontaire d'archives**

Marie Claire DUPONT, Adjointe au Maire, présente à l'Assemblée la possibilité pour les Communes de procéder au dépôt d'archives aux Archives Départementales, qui peuvent refuser d'accéder à cette demande.

Raynald TANTER invite les élus à venir voir le travail déjà fait à ce sujet en mairie par une archiviste du centre de gestion.

Accord unanime du Conseil Municipal pour solliciter les Archives Départementales pour un dépôt volontaire.

##### **3. Emploi d'insertion**

Après présentation par Jean Louis BUANNIC, Monsieur Bruno CARIOU demande quelles activités seraient concernées par cette embauche ; Farida THOMAS, DGSA, évoque le secrétariat, avec profil général.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le tableau des emplois au contrat unique d'embauche.

##### **4. Motion pour le maintien du « Dragon 29 » en Cornouaille**

Raynald TANTER lit le projet de mention concernant le maintien du « Dragon 29 » en Cornouaille.

Bruno CARIOU partage cette préoccupation, et souhaite que la CCPBS attire l'attention des Communautés de Communes voisines sur le sujet. Raynald TANTER pense qu'elles y sont déjà sensibilisées, mais relayera la demande.

Accord unanime du Conseil Municipal sur la motion par le maintien du « Dragon 29 » en Cornouaille.

5. Désignation d'un titulaire et suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCPBS.

Raynald TANTER présente le fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées en soulignant que les services seront associés aux travaux.

Robert BOUGUEON demande pourquoi un membre de la minorité ne pourrait pas être désigné en qualité de suppléant.

Raynald TANTER répond que les Communes ont suivi la même logique concernant la composition de la CLET ; Bruno CARIOU pense que c'est un moyen de faire apparaître la minorité. Les enjeux sont faibles.

Raynald TANTER souligne que la Commission des Finances aura un retour et que la minorité sera donc associée.

Bruno CARIOU poursuit sur le fait que la minorité souhaiterait être impliquée jusqu'au bout ; Robert BOUGUEON serait un bon suppléant ; faisons lui confiance.

Raynald TANTER conclut sur le fait que la Commune ne dispose que d'un siège, ce qui ne permet pas une représentation de la minorité.

Jean Louis BUANNIC est désigné en qualité de titulaire et Maurice LE FLOCH en qualité de suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées, ceci par vingt et une voix pour et six abstentions (Mesdames Christine MORIN, Fabienne LE GARS et Valérie LE FAOU VILLARBU ainsi que Messieurs Robert BOUGUEON, Bruno CARIOU, et Jean Marc BREN) ; Jean Louis BUANNIC et Maurice LE FLOCH ne prenant pas part au vote.

6. Consultation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Raynald TANTER présente le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ; une réunion est prévue en Préfecture au mois de février, pour une validation en mars ; en ce qui concerne la CCPBS, il est souhaitable que la fusion avec le SIVOM de Combrit. L'Ile Tudy n'intervienne qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en même temps que la prise compétence assainissement.

Accord unanime du Conseil Municipal sur le projet de délibération présenté à ce sujet, qui tient compte de la remarque ci-dessus.

7. Accord Local de Composition du Conseil Communautaire

Raynald TANTER rappelle les circonstances motivant la recomposition du Conseil Communautaire en raison de la prochaine élection partielle de Plobannalec Lesconil.

L'Ile Tudy et Tréguennec perdent chacune un délégué (mais conservent un suppléant), Pont-L'Abbé en récupère deux.

Accord unanime sur la répartition du Conseil Communautaire proposée.

**B) FINANCES**

1. Indemnité du trésorier

Jean Louis BUANNIC expose à l'Assemblée que, suite au départ de Madame Viviane ROBINO, il convient de fixer l'indemnité annuelle du nouveau trésorier, Monsieur Gilbert GOURVENNEC.

Accord unanime du Conseil Municipal pour fixer cette indemnité à 50 % du maximum par la loi.

## 2. Tarifs communaux 2016

Jean Louis BUANNIC présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs pour l'année 2016.

Bruno CARIOU rappelle que Valérie LE FAOU VILLARBU souhaitait une modification du tarif individuel adulte pour favoriser l'achat couplé de billets phare + CDM ainsi que des tarifs « familles » et des tarifs « groupes ».

Marie Claire DUPONT, Adjointe au Maire, fait valoir que cela se traduirait par une augmentation de 50 % pour certaines catégories de tarifs. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2011, et il faut une augmentation régulière.

Raynald TANTER dit qu'avec les nouveaux moyens de paiement le rendu de la monnaie devient un faux problème.

Marie Claire DUPONT rappelle aussi que les phares sont toujours propriété de l'État, service Phares et Balises, ce qui nous impose de limiter l'augmentation.

Bruno CARIOU évoque aussi l'augmentation des tarifs pour les marchés, et demande à avoir une attention particulière pour les commerçants qui créent une animation toute l'année.

Raynald TANTER souligne l'augmentation modeste des tarifs pour les marchands ambulants, leur souhait est l'installation de bornes électriques supplémentaires, ce qui est prévu pour un montant de 18 000 €.

Bruno CARIOU dit que d'autres améliorations sont toujours attendues (stationnement). Il faut mettre à plat tout ce qui a été fait et pas fait. Ne pas augmenter les tarifs est un signe à donner.

Maurice LE FLOCH revient sur une augmentation plus que limitée, avec des tarifs intéressants pour les commerçants réguliers.

Claudine CABON informe également que les tarifs pratiqués à Penmarc'h sont les moins chers de la région (au Guilvinec on peut les multiplier par deux ou trois).

Maurice LE FLOCH conclut le débat en mettant en avant le fait que les commerçants sont soucieux avant tout d'un confort et mode de fonctionnement normal (limitation de la longueur des câbles électriques, installation des bornes...).

Les Tarifs communaux pour l'exercice 2016 sont adoptés par vingt-cinq voix et quatre abstentions (Mesdames Christine MORIN, et Valérie LE FAOU VILLARBU ainsi que Messieurs Robert BOUGUEON, et Bruno CARIOU).

3. Admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme

Jean Louis BUANNIC rappelle que le Conseil Municipal est régulièrement consulté sur l'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme car irrécouvrables.

Accord unanime de l'Assemblée pour l'abandon de la taxe d'urbanisme en cause.

4. Admission en non-valeur pour créances éteintes

Jean Louis BUANNIC évoque des créances irrécouvrables suite à une procédure de surendettement.

Robert BOUGUEON se demande si le CCAS n'intervient pas dans ce genre de cas ; Jean Louis BUANNIC lui répond que ce n'est pas possible quand la commission de surendettement a tranché.

Accord unanime du Conseil Municipal sur l'abandon de ces créances éteintes, ceci par admission en non-valeur.

5. Transfert du budget CCAS au budget principal du produit de la vente des concessions funéraires

Jean Louis BUANNIC propose le transfert du budget CCAS au budget principal du produit de la vente des concessions funéraires avec augmentation parallèle de la subvention de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité sur ce transfert.

6. Durées d'amortissement des immobilisations

Jean Louis BUANNIC évoque une unification des durées d'amortissement des immobilisations pour l'ensemble des budgets, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Accord unanime de l'Assemblée sur les durées d'amortissement proposées.

7. Dépenses anticipées d'investissement 2016

Jean-Louis BUANNIC propose à l'instar de la plupart des Communes, que le Conseil Municipal autorise Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2015, dans l'attente de vote du budget primitif 2016.

Accord unanime du Conseil Municipal sur cette autorisation d'engagement de dépenses d'investissement.

8. Décisions modificatives 2015

Jean Louis BUANNIC présente un projet de décisions modificatives destinées à transférer les subventions perçues au titre de travaux sur le cinéma du budget principal au budget annexe pour la gestion du cinéma « Eckmühl ».

L'Assemblée donne son accord, à l'unanimité, sur les décisions modificatives.

9. Groupement de commande pour les fournitures de bureau

Jean Louis BUANNIC souligne l'intérêt de la mutualisation des commandes de fournitures de bureau au niveau de la CCPBS, qui pourrait s'étendre dans d'autres domaines.

Accord unanime du Conseil Municipal pour autoriser Le Maire à signer la convention correspondante.

#### 10. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Raynald TANTER précise que l'ordre de priorité est celui fixé dans le projet de délibération ; bonne nouvelle : les crédits inscrits au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ne seront pas inférieurs aux crédits inscrits en 2015.

Bruno CARIOU dit que Penmarc'h a obtenu, en 2015, une subvention de 80 000 € pour les travaux du stade, et il est rare qu'une Commune, sauf situation particulière, puisse prétendre à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux deux années de suite.

Raynald TANTER répond que ce n'est pas systématique. De plus, il y a un ordre de priorité, les bâtiments publics sont dans la priorité n°1. Suivant les priorités, les taux de subvention, plafonnés, sont différents.

Bruno CARIOU demande quand sera rendue l'étude sur les travaux d'extension –rénovation de la Mairie. Raynald TANTER dit qu'il faut attendre le diagnostic sur la partie haute : boiserie-charpente-surfaces précisées.

Bruno CARIOU dit que les études ont mis en évidence une surface insuffisante pour une salle de Conseil. Il trouve surprenant que la Mairie de Penmarc'h n'ai pas cet équipement. Il demande à ne pas se figer sur la Mairie actuelle. Un bâtiment de plein pied pourrait éviter des surcoûts (exemple : ascenseur), et le futur départ du centre de secours ouvre une opportunité. Les budgets se resserrent, et Bruno CARIOU préfère tirer la sonnette d'alarme dès à présent.

Raynald TANTER l'informe que l'étude SAFI met en évidence l'importance de garder le bâtiment actuel en tant que Mairie.

Bruno CARIOU trouve intéressant de proposer deux options pour pouvoir choisir.

Raynald TANTER enchaîne sur la nécessité de se doter de bonnes conditions de travail, d'accueil du public, de locaux plus fonctionnels ; il faut une réalisation qui y répondra.

Bruno CARIOU reprend également à son compte la nécessité du bien-être des collaborateurs.

Martine GIAFFERI déplore qu'aucun représentant de la minorité n'était présent à la Commission de préparation au Conseil, où peuvent être discutés les points qui font débat.

Robert BOUGUEON dit que, pris par d'autres réunions, il ne pouvait y assister. Raynald TANTER l'assure qu'il n'y a pas d'accusation à ce sujet.

Accord unanime de l'Assemblée sur les dossiers présentés, Bruno CARIOU précisant bien qu'il s'agit de soumettre des dossiers au titre de la DETR, sans engagement de leur part sur ce projet.

#### 11. Remboursement des frais de déplacement du personnel et des frais de missions aux élus

Jean Louis BUANNIC informe l'Assemblée que suite au changement de trésorier, ce dernier demande une délibération sur les frais de mission du personnel et Élus locaux.

Accord unanime du Conseil Municipal sur cette délibération.

## C) TRAVAUX

### 1. Mise en accessibilité des points d'arrêts « du centre » et de « Saint Guénolé place » - assistante à maîtrise d'ouvrage et financement de l'opération.

Jean Louis BUANNIC dit que le coût de la mise en accessibilité de chaque arrêt est de 17 000 €, avec une aide de 50 % du Conseil Départemental.

Accord unanime de l'Assemblée pour la réalisation de ces travaux suivant la planification proposée.

### 2. Réhabilitation des bâtiments du stade municipal. – Attribution des marchés

Jean Louis BUANNIC informe des propositions de la Commission d'appel d'offres, ceci pour un montant total de 348 758, 54 € sans le lot n° 5- bardage, ni le lot n°14. Équipement sportif.

Une subvention de 80 000 € a été obtenue dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention de 10 % du montant des travaux étant acté dans le cadre du contrat de territoire.

La répartition par bâtiment est la suivante :

- Ancienne maison du gardien (non concernée par les lots infructueux) 150 000 €
- Dojo : 164 000 €
- Club House : 10 à 11 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les marchés correspondants.

### 3. Travaux de réfection du Clocher de l'église Saint Nonna

1. Avenant n°2 Lot n°1 Maçonnerie - Pierres de taille entreprise
2. Avenant n°3 Lot n°5 Menuiserie

Marie Claire DUPONT présente l'avenant n°2 au lot n°1- maçonnerie et l'avenant n°3 au lot n°5 – menuiserie ceci dans le cadre de la restauration générale de la tour du clocher de l'Église Saint Nonna. Ces travaux sont subventionnés, à hauteur de 40 %, par la DRAC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux avenants

### 4. Programme triennal d'assainissement 2015/2016 avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Jean louis BUANNIC présente l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des réseaux d'assainissement – programme triennal 2014-2016

Raynald TANTER informe que cet avenant est justifié par l'affermissement de la tranche conditionnelle n°3.

Accord unanime de l'Assemblée sur cet avenant.

## **2/ URBANISME, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

### 1. Avis du Conseil sur le projet de vente du patrimoine d'Aiguillon rue des Alizés et rue des Courlis – 16 maisons

Nathalie POULARD, adjointe au Maire, présente le projet de vente de 16 maisons individuelles rue des Alizés et rue des Courlis par la SA HLM Aiguillon construction.

Valérie LE FAOU VILLARBU par l'intermédiaire de Bruno CARIOU s'interroge sur les garanties de rachat : cela est-il prévu contractuellement ?

Raynald TANTER répond par l'affirmative. Il existe une charte de qualité, et une garantie de relogement si le locataire ne va pas au bout de son projet d'achat. Différents cas sont prévus.

Accord unanime du Conseil Municipal sur le projet de vente de 16 maisons individuelles Rue des Alizés et Rue des Courlis par la SA HLM Aiguillon construction.

### **3/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT**

1. Subventions pour fournitures scolaires des collégiens (collège Paul Langevin et Saint Joseph du Guilvinec) et à la section SEGPA du collège Laënnec de Pont-l'Abbé.

Marie Claire DUPONT présente les demandes des collèges Paul Langevin et Saint Joseph du Guilvinec ainsi que de la section SEGPA du collège Laënnec à Pont l'Abbé en matière de fournitures scolaires.

Accord unanime du Conseil Municipal pour un prise en charge à hauteur de 45 € par élève originaire de Penmarc'h.

2. Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage par l'État pour le diagnostic général et des travaux des restaurations du clocher de la Chapelle Saint Pierre (Tour à Feu)

Marie Claire DUPONT présente le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit dans le cadre des travaux envisagés sur la Tour à Feu de la Chapelle de Saint Pierre (6 phases).

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

### **4/ AFFAIRES ECONOMIQUES**

1. Délibération concordante « modification des statuts de la CCPBS en matière de développement économique et touristique »

Maurice LE FLOCH, Adjoint au Maire, présente le projet de modifications des statuts de la CCPBS visant à intégrer l'ensemble des zones d'activités à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique existant sur le territoire.

Raynald TANTER précise que Penmarc'h n'a pas de zone d'activités concernée par cette modification.

Le projet de délibération concordante est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

2. Remplacement de membres du Comité directeur de l'EPIC en charge de l'Office de tourisme.

Karine COSQUÉRIC, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à des nominations au Comité Directeur de l'ÉPIC, en charge de l'office du Tourisme, suite à la vacance des postes, soit un titulaire et un suppléant au collège « professionnels », et un suppléant au collège « associations ».

Accord unanime du Conseil Municipal sur les candidatures présentées.

3. Office du tourisme – rapport d'activité 2014-2015

Karine COSQUÉRIC présente le rapport d'activités de l'Office du Tourisme pour l'année 2014-2015.

Le conseil Municipal prend acte de ce rapport, dont Bruno CARIOU salue la qualité.

**5/ QUESTIONS DIVERSES PRÉSENTÉES PAR LES MEMBRES DU GROUPE DE LA MINORITÉ**

**1. La Commune a-t-elle été destinataire des conclusions des travaux de fouilles menées à la Tour Carrée? Quelles sont les suites envisagées ?**

Marie Claire DUPONT dit que le dossier a été rédigé et est actuellement à la DRAC. Il devrait être prochainement transmis à la Commune.

**2. Transmission d'une demande présentée par un habitant pour dénommer une rue en hommage à Monsieur Eugène GUEGUEN, originaire de Kérity, reconnu pour ses actes de résistance durant la dernière guerre ?**

Raynald TANTER évoque une étude sur les faits de résistance. A ce sujet, il est important de féminiser les noms de rue.

Bruno CARIOU dit qu'il est essentiel de rappeler ces faits de résistance, surtout face aux événements existant actuellement.

**3. Communication - Demande d'installation d'un point d'affichage électronique lumineux.**

Éric RAPHALEN, Adjoint au Maire, dit que c'est une bonne idée. Ce projet est déjà initié depuis quelques mois (prospection, coût, prestataire). La position idéale se trouve le long de l'axe d'entrée de la Commune. Les travaux du rond-point vont commencer, on pourrait y intégrer le panneau, qui devrait être inscrit au budget principal 2016.

Bruno CARIOU demande de ne pas réfléchir par rapport au giratoire, cela est déconseillé pour la sécurité routière (troubles d'attention). Il le voit plutôt au niveau de la salle Cap Caval.

Éric RAPHALEN lui dit que le lieu d'implantation est toujours à définir.

**4. Bâtiments/ Le service des Phares et balises s'est-il prononcé pour une mise à disposition d'un ancien local technique au profit de l'association Papa Poydenot ? un programme de restauration de l'abri (notamment des menuiseries extérieures) est-il envisagé avant la reprise de la prochaine saison ?**

Marie Claire DUPONT dit que les clés de ce local seront remis par Monsieur Philippe GENTY, responsable des Phares et Balises, quand il sera de passage à Penmarc'h.

La commune se rendra sur place pour juger l'état de l'abri et du programme des travaux de rénovation.

**5. Hygiène : remplacement ou rénovation intégrale des sanitaires de la plage du ster.**

Jean louis BUANNIC dit qu'un état des lieux a été effectué. Un programme est engagé sur 18 toilettes. Les travaux sur le Ster devraient être réalisés pour le printemps, avec prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Jean louis BUANNIC évoque des toilettes historiques en pierres de tailles.

**6. Éclairage : réalisation d'un éclairage intégré Sur la Promenade de Baltimore ; rénovation de l'éclairage dans le secteur de la Chapelle de la joie.**

Raynald TANTER explique que l'éclairage de la Promenade de Baltimore est compris dans le périmètre d'étude de la SAFI. Le compte rendu sera mis, dès qu'on l'aura, à votre disposition. Il ne peut être qu'intégré au mur à cause du sémaphore.

Bruno CARIOU évoque l'éclairage autour de la Chapelle de la Joie : les candélabres inesthétiques qui font pitié. Il faut parer au rafistolage, et soigner l'image.

Raynald TANTER dit qu'il faut trouver du matériel résistant aux embruns (cela existe, mais est très onéreux)

**7. Avez-vous des informations à communiquer quant à l'accueil d'une famille de réfugiés ?**

Raynald TANTER expose que l'on s'était positionné sur un logement au-dessus de l'ancienne poste de Saint Guénolé, qui ne réunit pas les conditions. Il y a un diagnostic à effectuer ainsi que pour le logement Place Jules Ferry. Hervé VAILLANT recherche des logements disponibles auprès des bailleurs sociaux. Il est désolant de voir des bâtiments laissés en cet état. L'on est toujours dans l'optique de l'accueil de cette famille de réfugiés quand cela sera possible.

Avant de lever la séance, Raynald TANTER souhaite à l'Assemblée de bonnes fêtes de fin d'année. Nous avons continué à illuminer la Commune (travail de Karine COSQUERIC et des services techniques).

Raynald TANTER demande à tous les électeurs de se déplacer pour le deuxième tour des élections Régionales.

Le Maire,  
Raynald TANTER

La secrétaire,  
Mélanie DUCROT